

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 13/10/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, M. Philippe FAYOLLE, Mme Béatrice RODRIGUES, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Sylvie SECOND, Mme Chrystelle MALIGEAY, M. Christophe FERRIER, Mme Olivia SEON, M. Jean-Christophe VOUTE, M. Jimmy GOUGAUD, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTS et EXCUSES : Mme Amélie FLODROPS qui donne pouvoir à Mme Olivia SEON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe FERRIER

N° 2025-12-15-01

OBJET : Acquisition des parcelles A 766 et A 767

Monsieur le Maire rappelle l'emplacement réservé sur les parcelles A 766 et A 767, lieu-dit « Les Tournelles », d'une superficie respective de 195 et 696 m².

Cet emplacement a été instauré dans le but de créer un parking proche de l'espace rural d'animations culturelles dont les travaux de rénovation et d'extension sont en cours.

Après négociation avec le propriétaire, Monsieur Delomier, le prix a été fixé à 5 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

1° **Décide** l'acquisition des parcelles A 766 et A 767 pour le prix de 5 000 €.

2° **Dit** que l'intégralité des frais d'acquisition est supportée par la Commune.

3° **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4° **Dit** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2025-10-20-01 en date du 20 octobre 2025 ayant le même objet.

Ainsi fait, le jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Christophe FERRIER

Le Maire,
Pierre SIMONE

